



Communiqué de presse

28 septembre 2021

Evolution des tarifs réglementés de vente du gaz naturel : ENGIE se mobilise pour les clients concernés

La CRE a communiqué hier une nouvelle hausse du coût du gaz naturel importé, entraînant une hausse des tarifs réglementés de vente du gaz naturel au 1^{er} octobre 2021. Cette évolution résulte de la hausse, historique, des prix du gaz naturel sur le marché mondial qui se répercute sur les coûts d'approvisionnement d'ENGIE, comme sur ceux de tous les fournisseurs de gaz naturel.

Face à cette situation exceptionnelle, l'évolution mensuelle du tarif réglementé de vente du gaz naturel (TRVG) est de +12,6% TTC au 1^{er} octobre 2021. Cette évolution résulte de l'application de la formule tarifaire régulée concernant les coûts d'approvisionnement, définie dans l'arrêté du 28 juin 2021 relatif aux tarifs réglementés de vente du gaz naturel par la Direction du Tarif Réglementé d'ENGIE.

ENGIE compte aujourd'hui deux catégories de clients particuliers : les clients détenteurs d'un contrat de gaz naturel au tarif réglementé et ceux détenteurs d'un contrat en offre de marché.

Pour ses 2,77 millions de clients au tarif réglementé directement impactés par cette hausse, la Direction du Tarif Réglementé d'ENGIE a renforcé ses dispositifs afin d'accompagner ceux qui pourraient rencontrer des difficultés de paiement de leur facture de gaz. A ce titre, les conseillers de la Direction du Tarif Réglementé, formés à la prise en compte de cette situation exceptionnelle, sont à l'écoute et peuvent, notamment, proposer des étalements de paiement des factures en fonction de la situation de chacun. Les clients aux revenus les plus modestes sont orientés vers les aides disponibles auxquelles ils peuvent prétendre, notamment le chèque énergie supplémentaire de 100 euros annoncé par le gouvernement le 16 septembre pour un versement en décembre.

La Direction du Tarif Réglementé d'ENGIE invite également ses clients mensualisés à revoir leurs mensualités afin d'éviter de faire face à une facture de régularisation trop importante. Une communication en ce sens leur sera adressée au cours du mois d'octobre.

Numéro d'information pour les clients particuliers détenteurs d'un contrat Gaz Tarif Réglementé : 3460 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, service gratuit, prix d'un appel local)



A propos d'ENGIE

Nous sommes un groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Avec nos 170 000 collaborateurs, nos clients, nos partenaires et nos parties prenantes, nous sommes engagés chaque jour pour accélérer la transition vers un monde neutre en carbone, grâce à des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Guidés par notre raison d'être, nous concilions performance économique et impact positif sur les personnes et la planète en nous appuyant sur nos métiers clés (gaz, énergies renouvelables, services) pour proposer des solutions compétitives à nos clients.

Chiffre d'affaires en 2020 : 55,8 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices financiers (CAC 40, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe) et extra-financiers (DJSI World, DJSI Europe, Euronext Vigeo Eiris - Eurozone 120 / Europe 120 / France 20, MSCI EMU ESG, MSCI Europe ESG, Stoxx Europe 600 ESG, and Stoxx Global 1800 ESG).

Contact presse Groupe ENGIE :

Tél. France : +33 (0)1 44 22 24 35

Courrier électronique : engiepress@engie.com

 [ENGIEpress](#)

Contact relations investisseurs :

Tél. : +33 (0)1 44 22 66 29

Courrier électronique : ir@engie.com